RCS : CASTRES
Code greffe : 8102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CASTRES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00372
Numéro SIREN : 478 351 380
Nom ou dénomination : ABELIS

Ce dépôt a été enregistré le 05/09/2022 sous le numéro de dépôt 3810

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD 2021

Désignation de l'entreprise ABELIS — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 7 RUE JEAN MERMOZ 81290 LABRUGUIERE

SIRET 47835138000017

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 — Durée de l'exercice précédent * 12

Exercice N clos le 31/12/2020

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial * 010		012	
		Autres * 014	4 258	016 4 258	
	Immobilisations corporelles *	028	187 933	030 97 150	90 783
	Immobilisations financières * (1)	040	10 000	042	10 000
		Total I (5) 044	202 191	048 101 408	100 783
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	STOCKS Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) Clients et comptes rattachés *	068	1 371	070 750	621
	Créances (2) Autres * (3)	072	92 089	074	92 089
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	35 938	086	35 938
	Charges constatées d'avance *	092		094	
		Total II 096	129 398	098 750	128 648
		Total général (I+II) 110	331 589	112 102 158	229 431

PASSIF

			Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	61 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	161 743
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	(2 552)
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	220 191
	Provisions pour risques et charges — Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	3 669
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 4 983)	172	5 571
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	9 240
	Total général (I + II + III)	180	229 431

GREFFE du TRIBUNAL de COMMERCE de CASTRES
02 SEP. 2022
COURRIER ARRIVE

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

3810

SAGE Experts-comptables Janvier 2021 : Etat préparatoire.

Certifié conforme

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : ABELIS — Néant ☐*

Exercice N clos le : 31 12 2020

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR : 018

							N
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	
	Production vendue	Biens		dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services *			217		218	21 926
	Production stockée *	Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production					222	
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitations reçues						226	
	Autres produits						230	2
						Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	232	21 929
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stocks (marchandises) *						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
	Autres charges externes * :	dont crédit bail : – mobilier : ..... – immobilier :					242	10 929
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	425		244	8 589
	Rémunérations du personnel *						250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	
	Dotations aux amortissements *						254	6 125
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262	1
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
						Total des charges d'exploitation (II)	264	25 643
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	(3 715)
	Produits financiers	(III)	280	1 067		Charges financières (V)	294	
	Produits exceptionnels	(IV)					290	195
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347			300	100
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
	Impôt sur les bénéfices *	(VII)					306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	(2 552)

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 : 312 — 314 : 2 552

						N
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles *				322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
Déductions	Entreprises nouvelles (44. *sexies*)	986	ZFU-TE (44. *octies* et *octies* A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*)	981	JEI (44. *sexies* A)	989		
	ZRD (44. *terdecies*)	127	ZRR (44. *quindecies*)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	991				
	ZFANG 44. *quaterdecies*	345	Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *sexdecies*)	992	Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*)	993		
	Droit divers — Créance due au report en arrière du déficit			346		350
	Droit divers — Déduction exceptionnelle (Art 39 *duodecies*)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 *duodecies* A)	643		
	Droit divers — Déduction exceptionnelle (Art 39 *duodecies* B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 *duodecies* C)	647		
	Droit divers — Déduction exceptionnelle (Art 39 *duodecies* D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641		
	Droit divers — Déduction exceptionnelle (Art 39 *duodecies* F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 *duodecies* G	649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2					352	354 : 2 552
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
	Déficits antérieurs reportables * 30 258 dont imputés sur le résultat :					360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2					370	372 : 2 552

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire.

③ **IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES** DGFiP N° 2033-C-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : ABELIS Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial 400		402	404	406	
	Autres 410	4 258	412	414	416 4 258	
Immobilisations corporelles	Terrains 420	7 000	422	424	426 7 000	
	Constructions 430	154 049	432	434	436 154 049	
	Installations techniques matériel et outillage industriels 440	17 800	442	444 900	446 16 900	
	Installations générales agencements divers 450		452	454	456	
	Matériel de transport 460		462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles 470	9 983	472	474	476 9 983	
Immobilisations financières	480	10 100	482	484 100	486 10 000	
TOTAL	490	203 191	492	494 1 000	496 202 191	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	500	4 258	502	504	506 4 258
Immobilisations corporelles — Terrains	510		512	514	516
Constructions	520	65 592	522 6 125	524	526 71 717
Installations techniques matériel et outillage industriels	530	17 800	532	534	536 16 900
Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	544	546
Matériel de transport	550		552	554	556
Autres immobilisations corporelles	560	8 532	562	564	566 8 532
TOTAL	570	96 183	572 6 125	574	576 101 408

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

SAGE Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : ABELIS — Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	750	652		654		656	750
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	750	682		684		686	750

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		Dotations		Reprises
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	30 258
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombres d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	30 258
Déficits de l'exercice	960	2 552
Total des déficits restant à reporter	970	32 811

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	4 538
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 421
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables Janvier 2021 - Etat préparatoire

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts) ⑤ **DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE** DGFIP N° 2033-E-SD 2021

Désignation de l'entreprise: ABELIS — Néant ☐*

Exercice ouvert le: 01/01/2020 et clos le: 31/12/2020 — Données en nombre de mois: 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
	Dont apprentis	657	
	Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
	TOTAL 1	106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	2
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL 2	144	2
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
	TOTAL 3	152	1
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137	1
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024	/ /	160	/ /	
Date de cessation				/ /	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD *§ Répartition des salariés* et dans la notice n° 2033-NOT-SD au *§ déclaration des effectifs*.

SAGE Experts-comptables Janvier 2021 - Etat préparatoire

(6) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

DGFiP N°2033-F-SD 2021

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le 31122020 SIREN 478351380

Dénomination de l'entreprise ABELIS

Adresse (voie) 7 RUE JEAN MERMOZ

Code postal 81290 Ville LABRUGUIERE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	12200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BOBILLON Prénom(s) JACQUES

Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 6100

Naissance: Date 26/03/1954 N° Département 1 Commune CHAMPDOR Pays

Adresse : N° 7 Voie RUE JEAN MERMOZ

Code Postal 81290 Commune LABRUGUIERE Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique BOBILLON Prénom(s) MICHEL

Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 6100

Naissance: Date 30/05/1950 N° Département 1 Commune CHAMPDOR Pays

Adresse : N° 366 Voie CHEMIN D'ARGEVILLIERE

Code Postal 07000 Commune PRIVAS Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables Janvier 2021 : Etat préparatoire.

ABELIS
Société par action simplifiée
au capital de 61000 euros

Siège social : 7, Rue Jean Mermoz
81290 LABRUGUIERE

478 351 380 R.C.S. CASTRES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2021

- RAPPORT DU PRESIDENT -

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous devons rendre compte de l'activité de notre société au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 approuver les comptes annuels de cette période.

I - Evénements significatifs survenus au cours de l'exercice :

Au cours de l'exercice écoulé, aucun fait particulier découlant d'une éventuelle activité n'est à remarquer.

II - Evolution du chiffre d'affaires :

Au regard de son activité de Holding passive, le compte de résultat affiche un chiffre d'affaires provenant de la seule la location du bâtiment aux diverses entreprises qui l'occupent.

III - Evolution des charges d'exploitation et des charges financières :

Les charges d'exploitation se sont élevées à la somme de € 25643,21 contre 32 816,85 € pour l'exercice précédent.
Les charges financières s'élèvent à 0 € comme en 2019.

IV - Evolution des résultats :

Les produits financiers s'élèvent à 1 066,85 € contre 2 557,31 € précédemment.

Le résultat courant avant impôts qui tient compte des produits et des charges financiers est négatif

Depuis la clôture de l'exercice aucun événement particulier n'est à noter.

XII - Evolution prévisible et perspectives d'avenir de la société :

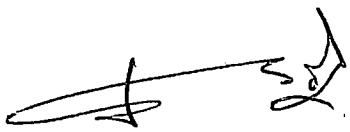
L'exercice 2021 sera légèrement déficitaire.

XIII – Distribution de dividendes :

Il n'a pas été distribué de dividendes depuis la constitution de la société.

XIV - Conventions réglementées :

Après lecture des rapports spéciaux du Commissaire aux comptes sur les conventions entrant dans le cadre de l'article L 227-10 du Code de Commerce, nous procéderons à l'approbation les conventions qui y seraient mentionnées.



ABELIS
Société par action simplifiée
au capital de 61000 euros

Siège social : 7, Rue Jean Mermoz
81290 LABRUGUIERE

478 351 380 R.C.S. CASTRES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2021

- PROJET DE RESOLUTIONS -

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES :

Suite à la lecture des rapports du Président et du Commissaire aux comptes, l'associé unique arrête les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été présentés et qui font ressortir un résultat net comptable négatif de 2 552,40 €.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT :

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice négatif qui s'élève à la somme de 2 552,40 €, au débit du compte " Autres réserves".

L'associé unique constate en outre qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

TROISIEME RESOLUTION - CONVENTIONS REGLEMENTEES :

L'associé unique précise qu'il n'existe aucune convention visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce.

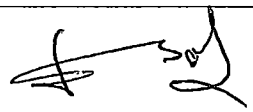
QUATRIEME RESOLUTION - DEPENSES SOMPTUAIRES :

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

Société : "ABELIS"
7, Rue Jean Mermoz à LABRUGUIERE (81290)

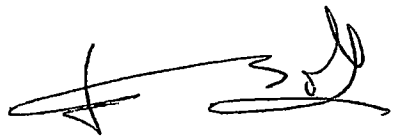
FEUILLE DE PRESENCE

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2021

Nom, Prénom usuel, domicile des associés	Nombre d'actions			Nom, Prénom usuel, domicile des mandataires	Signature
	Nue propriété	Usufruit	Pleine propriété		
Mr Jacques BOBILLON 7, Rue Jean Mermoz 81290 LABRUGUIERE			6 100		
TOTAUX			6100		

La présente Feuille de Présence faisant apparaître que un associé(s) titulaire(s) de 6100 actions auxquelles sont attachées 6100 voix, sont présents, représentés ou votent par correspondance, a été arrêtée et certifiée exacte par les membres du bureau soussignés.

A Labruguière,
1e trente juin deux mille vingt et un,

Le Président : 

Le Secrétaire :

ABELIS
Société par action simplifiée
au capital de 61000 euros

Siège social : 7, Rue Jean Mermoz
81290 LABRUGUIERE

478 351 380 R.C.S. CASTRES

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,

LE TRENTE JUIN A 10 HEURES,

L'associé de la Société "ABELIS", Société par Actions Simplifiée au capital de 61 000 €, s'est réuni en assemblée générale se tenant au siège social à LABRUGUIERE (81290) - 7, Rue Jean Mermoz.

Monsieur Jacques BOBILLON procède en sa qualité de Président et associé unique aux décisions suivantes.

- ORDRE DU JOUR -

- Rapports du Président et du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 ainsi que sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce ;

- Examen et approbation desdits comptes annuels ;

- Affectation du résultat ;

- Approbation des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce.

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES :

Après considération des rapports du Président et du commissaire aux comptes, L'associé unique arrête les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont été présentés et qui font ressortir un résultat net comptable négatif de 2 552,40 €.